



Procès-verbal
Le mardi, 16 novembre 1999 - n° 63

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, au nom de M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il corrige le déséquilibre fiscal entre les provinces et le gouvernement fédéral en réduisant le niveau de ses impôts, en rétablissant dans le cadre du transfert canadien en matière de santé et des programmes sociaux (TCSPS) les transferts financiers aux provinces au niveau d'avant les coupures de 1994-1995, et en proposant un nouveau partage fiscal, notamment par un transfert de points d'impôt, qui respectera les responsabilités attribuées aux provinces par la constitution canadienne.

Suit le débat sur le motion de M. Landry.

À la fin de son intervention, M. Charest, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE la motion en discussion soit amendée :

- 1° en remplaçant les deux premières lignes de la motion ainsi que les mots « fédéral en réduisant le niveau de ses impôts » à la troisième ligne par « Que l'Assemblée nationale exige des gouvernements fédéral et provincial qu'ils corrigent le déséquilibre fiscal entre eux en réduisant maintenant le niveau de leurs impôts, »;
- 2° en ajoutant à la huitième ligne, après le mot « provinces », les mots « et au fédéral ».

16 novembre 1999

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige des gouvernements fédéral et provincial qu'ils corrigent le déséquilibre fiscal entre eux en réduisant maintenant le niveau de leurs impôts, en rétablissant dans le cadre du transfert canadien en matière de santé et des programmes sociaux (TCSPS) les transferts financiers aux provinces au niveau d'avant les coupures de 1994-1995, et en proposant un nouveau partage fiscal, notamment par un transfert de points d'impôt, qui respectera les responsabilités attribuées aux provinces et au fédéral par la constitution canadienne.

À 11 h 36, M. Brouillet, vice-président, suspend les travaux quelques instants afin de délibérer sur la recevabilité de la motion d'amendement.

À 11 h 55, M. Brouillet rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement de M. Charest, chef de l'opposition officielle, est recevable.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

À 11 h 59, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 01.

Moment de recueillement

16 novembre 1999

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 221 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1999, sous réserve de l'article 22 du Règlement.
(Dépôt n° 710-19991116)

Mme Leduc (Mille-Îles) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 221 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 223 Loi autorisant Financière Banque Nationale Corp. à continuer son existence en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1999, sous réserve de l'article 22 du Règlement.
(Dépôt n° 711-19991116)

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi autorisant Financière Banque Nationale Corp. à continuer son existence en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec.

La motion est adoptée.

16 novembre 1999

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 223 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre d'État à l'Économie et aux Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le plan d'action de l'Inspecteur général des institutions financières dans le dossier de l'Alternative compagnie d'assurances.

(Dépôt n° 712-19991116)

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Copie d'un addenda au rapport annuel 1998-1999 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. (voir *Procès-verbal* du 19 octobre 1999, document n° 534)

(Dépôt n° 713-19991116)

Le rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 714-19991116)

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le rapport annuel 1998-1999 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean soit déferé à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

16 novembre 1999

M. Chevette, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel du ministère des Transports, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 715-19991116)

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 716-19991116)

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) dépose :

Le rapport de mission effectuée à la Réunion de la Commission politique et de l'administration générale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), tenue au Caire (Égypte), du 23 au 25 février 1999.

(Dépôt n° 717-19991116)

Le rapport de mission effectuée à la XVI^e session de l'Assemblée régionale Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), tenue à Ottawa (Canada), du 8 au 10 juillet 1999.

(Dépôt n° 718-19991116)

Conformément à l'article 97.1 du Règlement, M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 17 novembre 1999, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 719-19991116)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

16 novembre 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement,
M. Williams (Nelligan) dépose :

Copie d'une liste d'attente hebdomadaire en protection de la jeunesse, faisant état
de la situation dans les différents centres jeunesse au 29 octobre 1999.

(Dépôt n° 720-19991116)

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement,
M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la Réduction de l'impôt des particuliers;
- la Commission de l'éducation, afin poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la place de la religion à l'école.

Motions sans préavis

M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite le Directeur général des élections pour s'être mérité le prix d'excellence de l'administration publique, catégorie fonction publique, prix décerné hier par l'École nationale d'administration publique pour la réalisation de la liste électorale permanente.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

16 novembre 1999

M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la semaine nationale de prévention de la toxicomanie qui se tient cette année du 14 au 20 novembre 1999.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec reconnaisse le travail, l'effort et la détermination des jeunes qui, grâce à leur talent exceptionnel, ont mérité les honneurs lors de la Coupe Dunsmore qui s'est tenue en fin de semaine à l'Université Laval;

QUE l'Assemblée nationale félicite chacun des participants du Rouge et Or de l'Université Laval.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 530.80 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le rapport annuel d'activité 1998-1999 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie James soit déféré à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

16 novembre 1999

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 9 de la *Loi modifiant le Code du travail*, chapitre 30 des Lois du Québec de 1996, le rapport sur l'application de la section II du chapitre IV du Code du travail soit déferé à la Commission de l'économie et du travail pour étude;

QUE la ministre d'État au Travail et à l'Emploi soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les représentants élus siégeant sur les conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque pour le 23 novembre 1999 :

- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé n° 222, Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, et n° 206, Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières).

16 novembre 1999

M. Pinard, vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin de poursuivre l'audition du sous-ministre de la Solidarité sociale concernant la gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de discuter du mandat d'initiative sur la mondialisation et la diversité culturelle;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira afin d'entendre les représentants de la Société de financement agricole et de la Régie des assurances agricoles du Québec dans le cadre du mandat de surveillance de ces organismes.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 17 novembre 1999, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Lamquin-Éthier (Bourassa). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec rende responsable la ministre de la Santé et des Services sociaux pour la dégradation de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé au Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

16 novembre 1999

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 67, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Williams (Nelligan) à M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, concernant les listes d'attente pour les jeunes en difficulté;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, concernant un programme d'indemnisation pour les victimes de la pyrite;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Bélanger (Mégantic-Compton) à M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, au nom de M. Bouchard, premier ministre, concernant les orphelins de Duplessis.

À 18 h 35, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 17 novembre 1999, à 10 heures.

16 novembre 1999

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU